




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-22983-DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.994**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA  
VILLE D'AIX EN PROVENCE**

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dabha BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEvesa, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gérard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.04

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation  
- Informatique et RRH  
Département Ressources  
et Relations Humaines  
Direction de la Gestion des Effectifs,  
des Recrutements et des Compétences

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/10/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'FFECTIF MUNICIPAL DE LA  
VILLE D'AIX EN PROVENCE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs municipaux en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

**I / CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE DE LA  
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 12 Juillet 2012**

**Détachement suite à reclassement pour inaptitude physique**

La Commission Administrative Paritaire du 12 Juillet 2012 a examiné la situation de 3 agents municipaux déclarés inaptés à leurs fonctions par le Comité Médical Départemental et s'est prononcée sur leur reclassement sur un poste compatible avec leur état de santé.

En application de l'article 83 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ces agents sont détachés dans un cadre d'emplois et un grade correspondant aux nouvelles fonctions exercées.

Par conséquent, en vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 12 Juillet 2012 portant sur le reclassement de 3 agents, il convient de procéder à la création des emplois suivants :

- Création de 3 emplois d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe

Ces créations d'emplois à l'effectif de la Ville prendront effet le 1<sup>er</sup> Juillet 2012, et n'entraîneront aucune incidence financière.

**II / CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE DU MOUVEMENT DE PERSONNEL, MUTATIONS ET DEPARTS A LA RETRAITE / PLAN DE RECRUTEMENT 2012**

GRADE D'ACCES	CREATION	SUPPRESSION	EFFECTIF
Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique de 2 <sup>ème</sup> catégorie	1	1	<p><b><u>Création</u></b> - 1 emploi de Directeur d'Etablissement Artistique de 2<sup>ème</sup> catégorie</p> <p><b><u>Suppression</u></b> - 1 emploi de Directeur d'Etablissement Artistique de 1<sup>er</sup> catégorie A Compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2012</p>
ATTACHE	1	1	<p><b><u>Création</u></b> - 1 emploi d'Attaché Territorial</p> <p><b><u>Suppression</u></b> - 1 emploi de Rédacteur chef A compter du 1<sup>er</sup> Août 2012</p>
REDACTEUR	1	1	<p><b><u>Création</u></b> -1 emploi de Rédacteur</p> <p><b><u>Suppression</u></b> - 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>er</sup> classe A compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2012</p>
ADJOINT DU PATRIMOINE 2 <sup>ème</sup> CL	1	1	<p><b><u>Création</u></b> - 1 emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe</p> <p><b><u>Suppression</u></b> - 1 emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal 2<sup>ème</sup> classe vacant A compter du 1<sup>er</sup> Septembre</p>

**III / NOMINATIONS CONCOURS SUITE A LA COMMISSION PARITAIRE DU 12  
Juillet 2012**

**CATEGORIE A**

<b>GRADE D'ACCES</b>	<b>CREATION</b>	<b>SUPPRESSION</b>	<b>EFFECTIF</b>
ATTACHE	<b>2</b>	<b>2</b>	<p><b>Créations</b> - 2 emplois d'Attaché</p> <p><b>Suppressions</b> - 1 emploi d'Animateur Principal de 1<sup>er</sup> classe - 1 emploi de Rédacteur Chef</p>
ATTACHE DE CONSERVATION	<b>1</b>	<b>1</b>	<p><b>Création</b> - 1 emploi d'Attaché de Conservation</p> <p><b>Suppression</b> - 1 emploi d'Attaché de Conservation Contractuel</p>

**CATEGORIE B**

<b>GRADES D'ACCES</b>	<b>CREATION</b>	<b>SUPPRESSION</b>	<b>EFFECTIF</b>
REDACTEUR	<b>6</b>	<b>6</b>	<p><b>Créations</b> - 6 emplois de Rédacteur</p> <p><b>Suppressions</b> - 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe - 2 emplois d'Adjoint Administratif de 1<sup>er</sup> classe - 3 emplois d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe</p>
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> classe	<b>1</b>	<b>1</b>	<p><b>Création</b> - 1 emploi d'Assistant de Conservation Principal de 2<sup>ème</sup> classe</p> <p><b>Suppression</b> - 1 emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe</p>

### CATEGORIE C

GRADES D'ACCES	CREATION	SUPPRESSION	EFFECTIF
AGENT DE MAITRISE	4	4	<b>Créations</b> - 4 emplois d'Agent de Maîtrise <b>Suppressions</b> -1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 1 <sup>er</sup> classe - 2 emplois d'Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe - 1 emploi d'Adjoint Technique de 1 <sup>er</sup> classe
ADJOINT TECHNIQUE DE 1 <sup>ER</sup> CLASSE	6	6	<b>Créations</b> - 6 emplois d'Adjoint Technique de 1 <sup>er</sup> classe <b>Suppressions</b> - 6 emplois d'Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe
ATSEM 1 <sup>er</sup> classe	1	1	<b>Création</b> - 1 emploi d'ATSEM 1 <sup>er</sup> classe  <b>Suppression</b> -1 emploi d'ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe

Ces créations et suppressions d'emplois prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> Août 2012.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** les créations et suppressions d'emplois sus énoncées sachant qu'elles entraîneront une incidence financière toutes charges comprises s'élevant à 62 657 € (soixante deux mille six cent cinquante sept euros) somme imputable au Budget 2012 de la Ville sur le chapitre 920 20 64 111 «rémunération principale du personnel titulaire» qui présente les disponibilités nécessaires.

#### IV / FORMATION POLICE MUNICIPALE

Le Service de Police Municipale a connu une réorganisation récente (Comité Technique Paritaire du 12 janvier 2012) notamment sur les cycles et horaires de travail. Cette réorganisation participe d'une volonté politique de redéfinir les missions prioritaires de ce service axées principalement sur un travail de terrain de proximité.

Pour faciliter ces changements et permettre de rappeler à l'ensemble de l'effectif composant ce service les règles et comportement qui sont attendus dans l'exercice de leurs missions quotidiennes ainsi que la recherche d'une plus grande efficacité dans le traitement administratif des dossiers, le principe de la mission et la mise en place d'une formation animée par des agents qualifiés de l'Etat a été acté.

Les principales caractéristiques de cette formation sont les suivantes :

**90 agents à former environ (ensemble de l'effectif de la police municipale)**

**Constitution de 5 groupes**

**Période** : de septembre à décembre 2012

**Contenu** :

Module 1 : Ecrits professionnels : Les règles de forme à respecter (1 journée)

Module 2 : Déontologie et Procédure technique (1 journée)

Module 3 : management opérationnel (1 journée) (effectif réduit à 10 agents)

**Durée pour chaque intervenant** : 11 jours de formation x 2

**Montant de la rémunération accessoire** : 297.6 € brut par jour

Ce montant est fixé par référence à l'indemnisation versée par le CNFPT à leur intervenant.

**Le montant total à provisionner** est donc de 11 jours d'intervention x le coût journalier x 2 intervenants soit  $11 \times 297.6 \times 2 = 6547.2$  € brut sur la période de Septembre 2012 à Décembre 2012.

En conséquence et en fonction de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues de :

**-DECIDER** la mise en place d'une rémunération accessoire d'un montant de 297,60 € brut pour 1 vacation de 6 Heures par jour, pour l'indemnisation ponctuelle de deux intervenants en poste dans la Fonction Publique d'Etat pour délivrer une formation destinée aux agents de la Police Municipale par référence à l'indemnisation versée par le CNFPT à leurs intervenants.

- **DECIDER** la dépense estimée à 6547.02 € (Six mille cinq cent quarante sept euros et zéro deux cents) qui sera inscrite sur l'imputation 921 12 64 131 «personnel non titulaire» qui présente des disponibilités suffisantes.

**2012.994 - CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE  
LA VILLE D'AIX EN PROVENCE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 44</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**